

Accord cadre de coopération
Relatif à la mise en place d'un master Franco-Vietnamien de Mathématiques
Appliquées
N° RI-2012-27

Vu l'accord de coopération signé le 26 mai 2005 entre l'Université d'Orléans et l'Université des Sciences Naturelles d'Ho Chi Minh Ville renouvelé le 31 mars 2010

Vu l'avenant à l'accord de coopération précité en date du 30 octobre 2007 portant sur la délocalisation du master de Mathématiques Appliquées co-habilité entre les Universités d'Orléans et de Tours à l'Université des Sciences Naturelles d'Ho Chi Minh Ville, renouvelé le 31 mars 2010

Vu la convention de coopération relative à la délocalisation au Vietnam du master de Mathématiques et Applications en date du 31 mars 2010

L'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville représentée par son recteur Tran Linh Thuoc

D'une part,

Et les établissements français ci-dessous mentionnés

L'Université d'Orléans représentée par son président Youssoufi Touré

L'Université François Rabelais de Tours représentée par son président Loïc Vaillant

L'Université Paris XIII représentée par son président Jean-Loup Salzman

L'Ecole Polytechnique représentée par son Directeur Yves Demay

D'autre part,

S'engagent à poursuivre la coopération dans le cadre de la mise en place à l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville d'un master franco-vietnamien de mathématiques appliquées.

La présente convention a pour objectif de régler dans ses grands principes les relations entre l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville et les établissements français partenaires du programme. Elle définit notamment le rôle et les engagements de chaque partenaire au niveau de la mise en place du programme de master franco-vietnamien.

Il s'agit d'un master (M2) de Mathématiques Appliquées dont la partie théorique se déroule à l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville au premier semestre et dont le second semestre est effectué sous forme de stages gérés par les établissements partenaires français signataires du présent engagement.

Article 1 – Etablissements partenaires de la formation

Pour la partie vietnamienne : L'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville dont le coordinateur est le Pr Duong Minh Duc, sous la direction du Pr Tran Linh Thuoc, recteur de l'université de Science d'Ho Chi Minh Ville.

Pour la partie française les autres partenaires sont :

- L'Université d'Orléans dont le coordinateur est le Pr Michel Zinsmeister, également responsable de l'ensemble du programme pour la partie française Michel.Zinsmeister@univ-orleans.fr
- L'université François Rabelais de Tours dont le coordinateur est le Pr Marc Peigné
- L'Université Paris XIII dont le coordinateur est le Dr Pascal Omnes, également responsable scientifique du programme pour la partie française
- L'Ecole Polytechnique dont le coordinateur est le Dr Denis Grebenkov.

Article 2 – Durée et déroulement de la formation

Article 2.1 – Durée de la formation

La formation se déroule sur une année universitaire, d'août à septembre de l'année suivante.

Article 2.2 - Déroulement de la partie théorique

La partie théorique de la formation se déroule à l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville : 6 unités de 40 h et valant chacune 6 ECTS sont effectuées par des enseignants de l'un des établissements partenaires ou agréés par ceux-ci.

Parmi ces 6 unités, 5 sont dispensées par des enseignants français :

- Analyse fonctionnelle et équation aux dérivées partielles
- Modélisation des phénomènes issus des sciences naturelles
- Statistiques bayésiennes non paramétriques
- Analyse numérique pour les équations aux dérivées partielles
- Processus de Markov
- Optimisation et Contrôle

Article 2.3 – Déroulement de la partie pratique

Les partenaires français du programme proposent chaque année une liste de stages publiée sur la page web du programme.

Ces stages se déroulent dans un laboratoire de recherche en France ou en Europe, s'ils sont financés. Dans le cas contraire, l'étudiant reste au Vietnam et le stage s'effectue à distance. Le nombre de stages financés des universités d'Orléans, de Tours, de Paris XIII et de l'Ecole Polytechnique sera déterminé chaque année.

Les stages proposés par Orléans auront lieu au laboratoire MAPMO ou dans un laboratoire du campus universitaire ou CNRS, ceux de Tours au LMPT ou dans un autre laboratoire du

campus universitaire, ceux de Paris XIII au LAGA ou dans un laboratoire industriel associé au LAGA, et ceux de l'Ecole Polytechnique dans les laboratoires CMAP, CMLS ou PMC.

Article 3 – Financement du programme

Article 3.1 - Engagements de l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville

Les frais de missions de 5 enseignants français seront pris en charge par l'Université des Sciences Naturelles d'Ho Chi Minh Ville à hauteur de 40 000 000 VND pour les frais de voyage et de 1 200 000 VND par heure de cours dispensée.

Article 3.2 – Engagement de la partie française

Le financement d'un stage correspond à la prise en charge des frais de voyage de l'étudiant et du versement d'une indemnité de stage conformément à la réglementation en vigueur en France. . La partie française s'engage à déployer tous les moyens possibles pour parvenir à assurer le financement d'au moins 16 stages par an.

Article 4 – Modalité d'inscription des étudiants

Les étudiants vietnamiens sont inscrits à parts égales dans les trois universités françaises partenaires signataires du programme, à savoir les universités d'Orléans, de Tours et de Paris XIII.

Les étudiants qui ont satisfait aux conditions de réussite se voient délivrer le diplôme de l'université dans laquelle ils sont inscrits.

L'université de Science d'Ho Chi Minh Ville s'engage à collecter les frais d'inscription auprès des étudiants et à les faire parvenir au plus tard le 30 septembre de chaque année aux universités partenaires qui procéderont à l'inscription des étudiants.

Le premier semestre du master ayant lieu au Vietnam, les étudiants sont dispensés de l'affiliation à la sécurité sociale française. Toutefois tout étudiant venant en France pour un stage de plus de trois mois devra automatiquement s'y affilier à son arrivée.

Article 5 – Mise en place du programme de master franco-vietnamien

Chacun des 3 établissements suivants

-Université d'Orléans

-Université de Tours

-Université Paris XIII

pourra procéder à la délocalisation du master du domaine concerné (Mathématiques et Applications pour Orléans et Tours, Mathématiques Informatique pour Paris XIII), au titre duquel il a été habilité, auprès de l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville afin de

permettre la mise en place du programme de master en partenariat international. Cette mise en place donnera lieu à un avenant au présent texte.

Article 6 – Durée de la collaboration

Le présent accord cadre, qui entre en vigueur à la date de sa signature par les représentants de toutes les parties, est conclu pour une durée de quatre ans, sauf dénonciation avec préavis de six mois, sans préjudice aux actions déjà engagées. En cas de renouvellement, il sera à nouveau soumis à la procédure d'examen des autorités de tutelle.

Article 7 – Responsabilité, Résiliation, litiges

7-1 Le présent accord cadre pourra être dénoncé globalement, ou pour un seul de ses avenants, par l'une ou l'autre des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie, avec préavis de six mois. Toutefois, les parties s'engagent à réaliser les activités engagées avant la résiliation.

En toute hypothèse, les droits des étudiants en cours de formation doivent être préservés et ce, sans préjudice des actions en cours. Pour ce faire, la résiliation doit prendre effet au terme de la prochaine session d'examen, après réunion du ou des jurys correspondants. La partie demandant la résiliation doit en informer l'autre 60 (soixante) jours avant ladite session.

Toutefois, en cas d'inexécution de l'accord cadre motivée par la sauvegarde de l'intérêt général ou par un cas de force majeure reconnu par la loi, l'accord cadre sera suspendu de plein droit. Dans cette hypothèse, les parties seront tenues d'exécuter à nouveau leurs obligations respectives à la disparition du fait ayant provoqué la suspension de l'accord cadre.

Les parties acceptent cependant expressément que, dans l'hypothèse où ladite suspension de l'exécution de l'accord cadre durerait plus de 15 (quinze) jours, celles-ci se rencontreront afin de s'efforcer de trouver une solution et/ou de convenir ensemble des conséquences à donner à cette suspension sur l'accord cadre.

À défaut d'accord trouvé dans les 30 (trente) jours à compter de cette rencontre, l'accord cadre sera résilié de plein droit, à condition toutefois que soient préservés les droits des étudiants en cours de formation et sans préjudice des actions en cours.

7-2 Les parties s'efforceront de parvenir, dans les soixante (60) jours suivant la date à laquelle une partie aura reçu de l'autre une demande écrite de règlement, à un règlement amiable pour tout différend qui pourrait survenir à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent accord cadre de coopération. En cas d'impossibilité de parvenir à un accord amiable, les différends persistants seront soumis au règlement de médiation et, en cas d'échec de celle-ci, au règlement d'arbitrage du centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) auquel les parties déclarent adhérer. Ces différends seront tranchés par trois arbitres.

7-3 Chaque partie supportera l'entière responsabilité des conséquences résultant d'une mise en œuvre insatisfaisante des prestations à sa charge. La responsabilité de l'université ne sera engagée qu'en cas de manquement à l'une de ses obligations.

Chaque partie garantit l'autre partie contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies à la présente.

Le présent accord cadre est rédigé en dix (10) exemplaires en langue française.

Fait à Ho Chi Minh Ville, le



Le Recteur de l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville

Tran Linh Thuoc

Fait à Orléans, le

Le Président de l'Université d'Orléans

Youssoufi Touré

29 MARS 2013

Fait à Tours, le 25 MARS 2013



Le Président de l'Université François Rabelais de Tours

Loïc Vaillant

Fait à Villetaneuse, le 1 MARS 2013



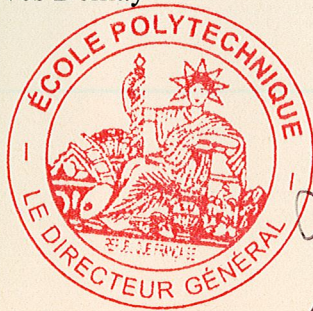
Le Président de l'Université Paris 13

Jean-Loup SALZMANN

Fait à Paris, le 6 février 2013

Le Directeur de l'École Polytechnique

Yves Demay



Yves Demay